

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47^e année – N° 15 – Jeudi 17 avril 2025

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Département de l'environnement

Arrêté portant nomination d'un nouveau membre au sein du groupe de suivi de l'exploitation agricole de la ferme des Croisées en marge du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne

Le Département de l'environnement,

vu l'article 30 des prescriptions du Plan Spécial cantonal du 2 juin 2015 pour le projet-pilote de géothermie profonde sur le territoire de la commune de Haute-Sorne, localité de Glovelier,

vu la Convention conclue en date du 17 juin 2022 par Geo-Energie Suisse SA et Geo-Energie Jura SA, agissant conjointement et solidairement en qualité d'exploitant, et la République et Canton du Jura en lien avec ledit projet,

vu l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 9 janvier 2024 relatif à l'institution du groupe de suivi de l'exploitation agricole de la ferme des Croisées en marge du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne,

arrête:

Article premier Est nommé membre du groupe de suivi de l'exploitation agricole de la ferme des Croisées du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne:

- M. Flavien Beuchat, vétérinaire au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, en remplacement de M^{me} Pauline Grimm.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement. Delémont, le 9 avril 2025.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2025

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 2 janvier, 24 avril, 26 juin, 17 juillet,
31 juillet, 14 août, 25 décembre.

Delémont, décembre 2024.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Alle

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Samedi 17 mai 2025, de 18h00 à 20h00 ;
dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu : Mairie, Place de la Gare 1, 2942 Alle.

Alle, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

La Baroche

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu : Halle de gymnastique, Route principale 65, 2947 Charmoille.

La Baroche, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

La Baroche

Assemblée communale ordinaire

mardi 13 mai 2025, à 20h00, à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et approuver les comptes 2024 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 60200.– pour l'achat de la parcelle N° 1954 du ban de Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 20000.– pour la création d'une piste forestière à Essert Angelin à Char-

moille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 30000.– pour la création d'un sentier didactique et de bornes interactives. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
6. Divers.

La Baroche, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Basse-Allaine

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu : Courtemaîche, Rue de l'Ecole 3.

Basse-Allaine, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Basse-Vendline

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu : Salle communale, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol.

Bonfol, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Basse-Vendline

Assemblée communale extraordinaire

mardi 13 mai 2025, à 20h00, à la salle communale de Bonfol

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter une participation financière de CHF 13000.– au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy «EDP SA», sous réserve de sa constitution ; donner compétence au Conseil commu-

nal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.

3. Prendre connaissance et approuver les directives de vente concernant le lotissement « La Côtatte » de la Commune mixte de Basse-Vendline.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la Commune mixte de Basse-Vendline.
5. Statuer sur la demande d'octroi du droit de cité communal déposée par Madame Isabel Martin Osete.
6. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous le point 4 est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal et sur le site internet www.basse-vendline.ch où il peut être consulté.

Bonfol, le 11 avril 2025.

Conseil communal.

Boncourt

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Mairie, Route de France 15.

Boncourt, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Bourrignon

Dépôt public

Requérante: Commune de Bourrignon.

Projet: Réfection-assainissement d'environ 2 km de chemins agricoles et d'accès de fermes sur le territoire communal, représentant une deuxième étape de travaux conformément au plan directeur d'entretien des chemins.

Contenu du dossier:

- Rapport technique et devis
- Carte nationale 1:25000
- Plan d'ensemble 1:5000
- Plans de détail des ouvrages 1:1000
- Profils types des chemins 1:50

Lieu de dépôt: Administration communale de Develier (pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt:

du lundi 28 avril 2025 au mercredi 28 mai 2025.

La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 28 mai 2025 inclusivement, à l'Administration communale, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier. Elles porteront la mention « Bourrignon – Opposition à la 2^e étape de travaux de réfection de chemins agricoles ».

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS.

Bourrignon, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Cornol

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Salle du Conseil communal, Route des Rangiers 5.

Cornol, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Courchapoix

Entrée en vigueur

des tarifs des prestations du Service électrique

Les tarifs des prestations du Service électrique, adoptés par le Conseil communal de Courchapoix le 3 mars 2025, ont été approuvés par l'assemblée communale le 31 mars 2025.

Réuni en séance du 3 mars 2025, le Conseil communal a décidé de fixer leur mise en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Les tarifs, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courchapoix, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Courchavon

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du com-

plexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Administration communale, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon.

Courchavon, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Courgenay

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Samedi 17 mai 2025, de 11h00 à 12h00;
dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4.

Courgenay, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Courendlin

Assemblée bourgeoise ordinaire

vendredi 23 mai 2025, à 19h00, à la salle du bâtiment communal

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2024.
3. Voter un crédit de Fr. 250000.– pour le projet de soins aux forêts protectrices prioritaires – période 2025-2028 sur le territoire des triages de La Cendre, Vorbourg et Haut-Plateau sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales (protection des routes et zones bâties).
4. Voter un crédit de Fr. 85000.– pour le projet de soins aux forêts protectrices prioritaires – année 2025 sur l'ensemble du territoire du Canton du Jura sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales (protection des voies et infrastructures des CFF).
5. Divers.

Courendlin, le 11 avril 2025.

Conseil bourgeois.

Courroux

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 14 avril 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisa-

tion routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 20 février 2025, les restrictions suivantes sont publiées:

Grand-Rue à Courcelon

- Pose des signaux OSR 2.59.5 et 2.59.6, début et fin de «Zone de rencontre». Mise en zone de rencontre du secteur «Arrêt de bus – Carrefour – Pont de la Ribe»

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courroux, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Courroux

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 20 février 2025, selon la procédure du plan de route, l'aménagement des rues de la Saline et Grand-Rue, localité de Courcelon.

Les plans d'aménagement sont déposés publiquement au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Courroux, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Courtedoux

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Courtedoux, Rue du Collège 30A.

Courtedoux, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Dampfreux-Lugnez

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subven-

tions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Salle communale, Dampfreux, Vie de Bonfol 70.

Dampfreux-Lugnez, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Ederswiler

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 31 mars 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 5 mars 2025, les restrictions suivantes sont publiées:

Rue Löwenburgstrasse, Sägeweg, Feldweg, Courte Royerweg

– Pose des signaux 30

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Ederswiler, le 7 avril 2025.

Conseil communal.

Ederswiler

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Ederswiler le 16 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 24 mars 2025.

Réuni en séance du 31 mars 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 31 mars 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Ederswiler, le 10 avril 2025.

Conseil communal.

Ederswiler

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur l'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Ederswiler le 16 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 24 mars 2025.

Réuni en séance du 31 mars 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 31 mars 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Ederswiler, le 10 avril 2025.

Conseil communal.

Ederswiler

Approbation du Plan directeur communal et de prescriptions

Le Département de l'environnement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 10 avril 2025, le plan suivant:

– Plan directeur communal et de prescriptions.

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Ederswiler, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Fahy

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: 2916 Fahy, Route de la Halle 79D.

Fahy, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Fontenais

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante:

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture des bureaux de vote:

Samedi 17 mai 2025, de 18h00 à 19h00, bâtiment de l'école, Bressaucourt; dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00, bâtiment de l'Administration communale, Fontenais.

Fontenais, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Grandfontaine

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Grandfontaine, Rue de la Férouse 11.

Grandfontaine, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Grandfontaine

Assemblée communale extraordinaire mardi 13 mai 2025, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024.
3. Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels de la commune mixte de Grandfontaine.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 150000.– pour réaliser une cabane forestière; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
5. Informations sur le projet de rénovation du complexe scolaire de Stockmar.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le dossier qui concerne le Plan d'aménagement local (PAL), au point 3, peut être consulté sur le site internet de la commune et le jour de l'assemblée, dès 19h30, à la halle de gymnastique de Grandfontaine.

Grandfontaine, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des

bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu: Salle des Œuvres de Chevenez, Coin des Moulins 58.

Chevenez, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Mervelier

Entrée en vigueur

du règlement relatif aux redevances communales sur l'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Mervelier le 11 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 mars 2025.

Réuni en séance du 7 avril 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Mervelier, le 10 avril 2025.

Conseil communal.

Movelier

Assemblée communale ordinaire

mercredi 4 juin 2025, à 20h00, à la halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Movelier
4. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous le chiffre 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Movelier, le 9 avril 2025.

Conseil communal.

Porrentruy

Votation communale du 18 mai 2025

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 18 mai 2025 et au jour précédent (samedi 17 mai 2025), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant :

- Acceptez-vous la modification de l'aménagement local concernant la parcelle N° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin ?
- Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville, un crédit d'engagement de CHF 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la

construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SIDP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation ?

Ouverture des bureaux de vote :

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles dans le hall de l'Hôtel de Ville (samedi de 10h00 à 12h00), au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (samedi de 17h00 à 19h00), ainsi que dans la salle du Séminaire et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (dimanche de 10h00 à 12h00).

Porrentruy, le 14 avril 2025.

Conseil municipal.

Saulcy

Assemblée communale

lundi 26 mai 2025, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2024.
2. Voter les dépassements de crédit de CHF 18501.20 pour la réfection du tronçon «Clos Dessus» notamment pour la conduite d'eau.
3. Discuter et approuver les comptes 2024 municipaux et bourgeois.
4. Prendre connaissance et voter le nouveau règlement relatif aux eaux de surface (RGES) de la commune mixte de Saulcy.
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M^{me} De Sousa Texeira, Cristiana Raquel.
6. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal.

Le règlement mentionné sous le point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal de Saulcy.

Saulcy, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Vendlincourt

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 18 mai 2025 afin de se prononcer sur la question suivante :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de Fr. 30000000.– sous réserve des diverses subventions et dons, destiné à financer les travaux du complexe scolaire secondaire de Stockmar à Porrentruy comprenant la rénovation et l'assainissement des bâtiments du collège et la construction d'une salle de sport avec deux surfaces de jeu, et de donner compétence au comité du SidP pour se procurer le financement et à l'assemblée des délégués pour sa consolidation.

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche 18 mai 2025, de 10h00 à 12h00.

Lieu : Rez-de-chaussée du Collège, Milieu du Village 2.

Vendlincourt, le 17 avril 2025.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Cœuve

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 6 mai 2025, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Accueil, prière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Approuver les comptes 2024.
4. Parole à l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Cœuve, le 10 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchapoix

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 20 mai 2025, à 20h00,
à la cure**

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation des comptes 2024.
4. Acceptation des comptes 2024.
5. Divers et imprévus.

Courchapoix, le 8 avril 2025.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saulcy

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
mardi 6 mai 2025, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2024 et dépassements.
4. Divers.

Saulcy, le 10 avril 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Clos du Doubs / Ocourt

Requérant: Swisscom Broadcast AG, Ey 10, 3063 Ittigen.
Auteur du projet: Calex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pile à combustible, y compris 2 armoires H2; réserve pour l'alimentation de secours du système radio national des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité Polycom, à côté du bâtiment technique existant / OCOU.

Cadastre: Ocourt. Parcelle N° 398, sise à la rue Les Grosses Pesses, 2889 Ocourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT (construction hors zone à bâtir); article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dimensions: Longueur 2m99, largeur 2m13, hauteur totale 2m80; petite armoire: longueur 1m70, largeur 1m60, hauteur et hauteur totale 2m10.

Clôture de protection: treillis et structure métallique, hauteur 1m60.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 11 avril 2025.

Conseil communal.

Cornol

Requérante et auteure du projet: Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol.

Description de l'ouvrage: Réfection de la place de jeux de l'école primaire de Cornol; dimensions selon plans et fiches techniques.

Cadastre: Cornol. Parcelle N° 236, sise à la Route de la Baroche, 2952 Cornol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 65m00, largeur 19m90.

Genre de construction: Selon plans et fiches techniques déposés au Bureau communal.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 8 avril 2025.

Conseil communal.

Courrendlin / Rebeuvelier

Requérant et auteur du projet: Football Club Rebeuvelier, Montchemin 19, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Assainissement de l'éclairage du terrain de football de Rebeuvelier; selon plans déposés.

Cadastre: Rebeuvelier. Parcelle N° 970, sise à la rue Montchemin, 2832 Rebeuvelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de sport et de loisirs, SAa.

Dérogations requises: Article 21 LFOR (distance à la forêt); article 176 RCC (périmètre de protection de la nature); article 23 al. 2 RCC (distance aux haies et bosquets); article 24 ss LAT.

Dimensions: Hauteur totale 18m00.

Genre de construction: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et

motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 10 avril 2025.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Joël et Elodie Gerber, Rue Alfred Comte 6, 2800 Delémont. Auteur du projet: Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Description de l'ouvrage: Pose d'un couvert à voiture sur la place existante.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3260, sise à la Rue Alfred-Comte 6, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Genre de construction: Matériaux façades: poteaux aluminium, gris anthracite; toiture: structure aluminium, toiture polycarbonate.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 14 avril 2025.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérants: Roberto De Dominicis, Rue du Midi 19, 2854 Bassecourt et Virginie Besançon, Rue des Voirnets 15, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Roberto De Dominicis, Rue du Midi 19, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Transformation de la partie habitation du bâtiment N° 116 existant et aménagement de locaux habitables au 2^e étage. Transformation de l'écurie existante pour la création de 8 box individuels pour chevaux de taille moyenne à grande (type Franches-Montagnes). Création et modification de plusieurs ouvertures en façades, pose de velux en toiture et installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur au nord-est du bâtiment. Transformation du bâtiment N° 120 et pose de panneaux solaires en toiture. Aménagement d'une aire de sortie attenante à l'écurie, réaménagement de la place fumière, déconstruction d'un couvert et déconstruction des bâtiments N^{os} 116.1 et 120.1.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 3406, sise à la Route de Bourrignon 116, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 LAT ss, LFOR (distance par rapport à la forêt), LCER et article 241 RCC (alignement par rapport à la voie publique).

Dimensions: Inchangées.

Matériaux et couleurs: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 15 avril 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Requérante: Isabelle Burkhalter, Belle Etoile 1, 2748 Les Ecorcheresses. Auteur du projet: LBA Bern, Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen.

Description de l'ouvrage: Démolition d'un silo à lisier, construction d'une nouvelle fosse à lisier avec remise au-dessus.

Cadastre: Undervelier. Parcelle N° 444, sise au lieu-dit Belle Etoile, Belle Etoile 1.2, 2748 Les Ecorcheresses. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 de la loi sur les forêts.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 L'Agr.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 12m00, hauteur 7m50, hauteur totale 9m00.

Genre de construction: Façades: béton couleur gris et bois couleur brun; toiture: tôle profilée couleur brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Lajoux

Requérant: Alicia Mengue Zeh, Clos chez Gautier 8, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, réduit extérieur et pergola bioclimatique; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 677, sise à la rue La Couhaye, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dimensions: Longueur 12m01, largeur 10m96, hauteur 6m75, hauteur totale 8m88.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit plâtre int., brique TC MXE, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois, couverture tuiles TC grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérante: Brasserie des Deux-Clés Sàrl, Rue des Malvoisins 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation de la toiture à deux pans, de deux lucarnes rampantes et d'une lucarne chien-assis.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3502, sise à la Rue de la Chaumont 9a, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Toiture: petites tuiles plates rouges pointues cannelées.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 10 avril 2025.

Service UEI.

Saignelégier

Requérant: Cal'immo SA, Rue du Succès 14, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Studio Kalk Sàrl, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement du bâtiment existant N° 16 pour l'aménagement de logements. Surélévation de la toiture, aménagement de balcons, aménagement d'une terrasse sur l'agrandissement, modification et création de plusieurs ouvertures, construction d'un garage pour véhicules, aménagement d'un local de stockage dans le bâtiment N° 16A.1, démolition de plusieurs éléments et raccordement au chauffage à distance. Réaménagement des alentours et pose de barrières sur le nouveau garage et le local de stockage.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 103, sise à la Rue de la Gruère, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: Dérogation LCER et à l'article 34 RCC (alignement voie publique).

Dimensions: Longueur 34m00, largeur 19m76, hauteur 8m21, hauteur totale 11m51.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc et bardage bois pré-vieilli; toiture: tuiles Joran, rouge naturel.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 9 avril 2025.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérant: DVE-immo Sàrl, Rue du Premier-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: L'Atelier 39 Sàrl, Rue du Premier-Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Construction de deux immeubles avec sous-sol et parking souterrain. Aménagement de 7 logements par immeuble, aménagement d'une rampe d'accès au parking souterrain, pose de deux pompes à chaleur air-eau posées à l'intérieur du bâtiment (au sous-sol dans les locaux techniques), pose de canaux de fumée extérieurs en toiture et pose de panneaux solaires en toiture. Aménagement des alentours. Dimensions selon plans.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1306, sise à la rue Sous la Saigne, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HB.

Dérogation requise: Article 110 RCC - HB 12 (orientation).

Dimensions: Longueur 35m34, largeur 13m40, hauteur 10m00, hauteur totale 13m50.

Genre de construction: Matériaux façades Immeuble A: crépi beige clair / Immeuble b: crépi beige foncé; toiture: placage anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 22 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 11 avril 2025.

Conseil communal.

Soyhières

Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 13 du 11 avril 2024 pour la pose d'une barrière de filets pare-pierres sur la parcelle N° 1103 en complément au projet prévu sur la parcelle N° 1390.

Requérant et auteur du projet: Jolbat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Pose d'une barrière de filets pare-pierres sur la parcelle N° 1103 en complément à la

construction, sur la parcelle N° 1390, d'un complexe d'habitation comprenant 6 appartements, un local vélos/poussettes, des caves, des réduits, un local technique et 6 places de stationnement couvertes; installation de 6 pompes à chaleur air/eau posées à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture; aménagement de plusieurs places de stationnement extérieures. Report d'indice entre les parcelles N° 1103 et N° 1390.

Cadastre: Soyhières. Parcelles N°s 1103 et 1390, sises à la rue Côte des Planches, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, zone forêt et zone mixte, MAC.

Dérogation requise: Article LFOR (distance à la forêt).

Dimensions: Longueur 62m00, largeur 8m10, hauteur 4m00; filet: longueur 50m00, hauteur 4m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 14 avril 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre du transfert de la commune de Moutier dans le Canton du Jura, un guichet sera mis sur pied début 2026 dans la cité prévôtise afin d'y assurer la délivrance des prestations publiques. Véritable porte d'entrée de l'Administration cantonale, le Guichet unique, sous responsabilité de la Chancellerie d'Etat, met au concours le poste de

Responsable du Guichet unique (H/F) à 70-90%

Mission: A l'aise avec le fonctionnement de l'Administration cantonale, vous assurerez la gestion et le bon fonctionnement du Guichet unique ainsi que la délivrance de ses diverses prestations étatiques à la population. Dans une vision de modernité, vous accompagnerez les services de l'administration et autres partenaires dans le déploiement d'un vaste panel de prestations au travers du Guichet unique. Vous assumerez la responsabilité des tâches administratives courantes du Guichet unique, notamment en garantissant une présence téléphonique, l'accueil des administrés et le suivi de la correspondance. Vous accompagnerez et soutiendrez les citoyennes et citoyens dans l'utilisation des outils numériques proposés par le canton du Jura. De par votre bonne connaissance de l'appareil étatique, vous saurez au besoin guider la population vers les unités administratives répondantes avec lesquelles vous collaborerez. Parallèlement, un rôle clé vous sera confié dans l'analyse du fonctionnement du projet pilote et son déploiement en prévision d'une généralisation du concept de Guichets uniques sur l'ensemble du territoire cantonal. Dans une

dynamique d'amélioration continue, vous serez chargé d'identifier des pistes d'optimisation, d'intégrer de nouvelles prestations transversales en collaboration avec les entités partenaires et d'établir des rapports ainsi que des tableaux de bord sur la base d'un outil statistique.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor en économie d'entreprise, ou d'une formation et une expérience jugées équivalentes. Vous avez idéalement quelques années d'expérience professionnelle dans un poste similaire. Vous avez une excellente maîtrise des outils informatiques usuels (MS Office, Outlook) et du Guichet virtuel, ainsi que des connaissances avancées de l'Administration cantonale et de son fonctionnement. Vous avez une excellente maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit. De bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais sont un véritable atout. Vous êtes à l'aise dans les contacts humains et possédez de solides compétences en communication. Vous avez des compétences avérées en négociation, gestion de projets et en gestion opérationnelle. Vous êtes reconnu pour votre sens de l'organisation, votre grande autonomie, votre capacité à gérer les priorités ainsi que pour votre résistance au stress et aux situations conflictuelles. Un programme interne de formation sera proposé dès la prise de fonction avant l'ouverture officielle du Guichet unique.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif IV / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2025 ou à convenir.

Lieu de travail: Moutier

(Delémont les quatre premiers mois).

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de Moutier, tél. 032 420 72 09, secr.moutier@jura.ch.

Délai de postulation: 9 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre du transfert de la commune de Moutier dans le Canton du Jura, un guichet sera mis sur pied début 2026 dans la cité prévôtoise afin d'y assurer la délivrance des prestations publiques. Véritable porte d'entrée de l'Administration cantonale, le

Guichet unique, sous responsabilité de la Chancellerie d'Etat, met au concours le poste de

Collaborateur administratif (H/F) du Guichet unique à 50-70%

Mission: Familiarisé avec le fonctionnement de l'Administration cantonale, vous serez le premier interlocuteur pour les administrés jurassiens. Vous aurez pour mission principale d'assurer la gestion du Guichet unique, incluant l'accueil physique, téléphonique et le suivi de la correspondance. En plus d'assurer la délivrance des diverses prestations étatiques de base, vous aurez également la responsabilité d'accompagner et de soutenir les citoyens dans l'utilisation des outils numériques proposés par le Canton du Jura. De par votre connaissance de l'appareil étatique, vous saurez conseiller ainsi qu'orienter et guider la population vers les Unités administratives répondantes. Vous jouerez le rôle d'intermédiaire entre la population et les différents services cantonaux.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de commerce, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 2 à 4 ans dans un poste similaire. Vous avez une excellente maîtrise des outils informatiques usuels (MS Office, Outlook) et du Guichet virtuel, et des connaissances avancées de l'Administration cantonale et de son fonctionnement. Vous avez une excellente maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit. La connaissance de l'allemand constitue un atout. Vous êtes à l'aise dans les contacts humains et possédez de solides compétences en communication. Vous êtes reconnue pour votre sens de l'organisation, votre grande autonomie, votre capacité à gérer les priorités ainsi que pour votre résistance au stress et aux situations conflictuelles. Un programme interne de formation sera proposé dès la prise de fonction avant l'ouverture officielle du Guichet unique.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2025 ou à convenir.

Lieu de travail: Moutier

(Delémont les quatre premiers mois).

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Tanner, responsable de l'accueil de Moutier, tél. 032 420 72 09, secr.moutier@jura.ch.

Délai de postulation: 9 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de l'arrivée de Moutier dans le Canton du Jura, le Service de la formation postobligatoire (SFP) met au concours un poste de

Chargé de projet (H/F) à 80%

(contrat de durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2026)

Mission: Dans le cadre de l'accueil de Moutier, vous assurez la gestion des projets en lien avec les activités du Service de la formation postobligatoire (SFP) et des divisions du secondaire II. Votre rôle, à la fois stratégique et opérationnel, consiste à rencontrer les parties prenantes, à planifier les différentes étapes, à traiter et analyser les données afin de faciliter les prises de décisions. Vous coordonnez le développement du futur Pôle des métiers de Moutier et accompagnez le déploiement des activités du SFP en lien avec les élèves, apprentis et entreprises formatrices de Moutier. Vous rédigez et préparez des dossiers et autres documents destinés au Département de la formation et au Gouvernement.

Profil: Vous êtes titulaire d'un diplôme HE ou universitaire de niveau bachelor en économie, droit ou gestion, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous possédez 2 à 4 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire. Vous avez un excellent sens de l'organisation et des priorités, ainsi que de compétences solides en gestion de projets. Vous avez des compétences avérées en communication, et êtes capable de faire face avec aisance aux interruptions fréquentes de travail. En tant que force de proposition, vous êtes orienté solution et cherchez constamment à optimiser le processus. Votre minutie, votre sens aigu de la négociation et votre capacité à atteindre les objectifs fixés par votre hiérarchie

vous distinguent. De plus, vous êtes reconnu pour votre esprit de synthèse et vos capacités rédactionnelles.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Françoise Do Linh Xuan, cheffe du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 60, *francoise.dolinhxuan@jura.ch*.

Délai de postulation: 2 mai 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: *www.jura.ch/emplois*

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles jurassiennes primaires et secondaires, un poste d'

Enseignant spécialisé de référence

Contrat de durée déterminée d'une année

Mission: Organiser et mettre en œuvre le premier niveau du dispositif d'orientation; proposer et assurer le suivi des mesures renforcées de pédagogie spécialisée relevant de son secteur; instruire les dossiers nécessitant une PES, à l'exception de ceux concernant les mesures péda-go-thérapeutiques; participer à la commission PES; établir annuellement, à l'intention du Service de l'enseignement, un rapport d'activité concernant les élèves au bénéfice de mesures renforcées de pédagogie spécialisée relevant de son secteur; évaluer au moins tous les deux ans la pertinence de maintenir un élève dans une structure particulière.

Profil: Etre au bénéfice d'un Bachelor HEP pour l'enseignement primaire ou d'un master pour l'enseignement secondaire et d'un MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent. Avoir suivi la formation PES organisée par le SEN et la HEP BEJUNE ou une formation jugée équivalente.

Secteur géographique concerné: Ecoles secondaires de Delémont et d'Ajoie et du Clos du Doubs (collèges Thurmann et Stockmar) ainsi que les écoles primaire et secondaire de Moutier.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires. Il est envisageable de scinder le poste en deux.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant primaire spécialisé / Classe 16, ou enseignant secondaire spécialisé / Classe 19 (en fonction du titre académique).

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisé, au 032 420 54 13.

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *sen.postulations@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 7 mai 2025** et comporter la mention «Enseignant spécialisé de référence».



Afin de compléter ses effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

Directeur-trice d'institution

Centre de consultation LAVI
(aide aux victimes d'infraction)

Taux d'activité: 60%

Mission: Vous assurez la conduite opérationnelle du Centre LAVI composé de 2,8 postes de travail et veillez à développer des prestations de qualité dans le respect des dispositions légales en vigueur. Vous veillez à l'instauration d'un climat favorable et organisez les activités du centre de manière efficiente et équitable. Vous gérez et encadrez une équipe d'intervenant-e-s LAVI. Vous conduisez les projets relatifs à la sensibilisation des partenaires et de la population. Vous représentez le Centre LAVI dans le cadre de commissions cantonales et intercantionales. Durant la première année, vous élaborez avec le service cantonal de l'action sociale, le projet d'autonomisation du Centre LAVI.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un master universitaire en sciences sociales, humaines ou juridiques ou d'un titre jugé équivalent. Vous disposez d'une expérience avérée dans le domaine social ou psychosocial ainsi qu'en gestion d'équipe et gestion de projets. Doté-e d'un grand sens de l'organisation et des priorités et d'une bonne résistance au stress, vous êtes apte à travailler de manière autonome dans des conditions pouvant être difficiles ou présentant un caractère d'urgence. Vous possédez des compétences en gestion financière et juridique et un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite.

Traitement: Directeur-trice d'institution I, classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2025.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Valérie Scherrer, directrice des Services sociaux régionaux au 032 420 72 72 ou de Mme Barbara Valentino, présidente de la commission LAVI au 032 420 51 53.

Les candidatures correspondant au profil souhaité seront accompagnées des documents usuels, y compris des extraits du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Directeur-trice LAVI», ou à *postulations@ssrju.ch* **jusqu'au 28 avril 2025**.

Commune de Courchavon

La commune de Courchavon recherche un-e

Caissier-ère communal-e CDI

Taux: 30-40%

Domaine d'activité: Suivi et maîtrise de la comptabilité communale, du budget au boucllement. Suivi financier des projets. Recherche de subventions et de financements. Gestion du portefeuille des assurances. Collaboration étroite avec le Conseil communal et l'administration communale. Autres tâches administratives.

Profil requis: Etre titulaire d'une formation de comptable ou titre jugé équivalent. Disposer d'une pratique professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine. Connaissance du plan comptable harmonisé des communes serait un atout. Capacité en analyse financière. Aisance avec les outils informatiques, connaissance de Wingest serait un atout. Faire preuve de flexibilité, d'entregent et

de discrétion. Avoir le sens des responsabilités et de la collaboration. Sens de l'organisation et de l'anticipation.

Prestations offertes: Travail varié et autonome. Prestations salariales et sociales en rapport avec la formation, l'expérience et les exigences de la fonction et selon les conditions du personnel de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur Michel Beuret, secrétaire communal au 079 606 14 47. Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser par courrier postal au Conseil communal, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, avec mention « Postulation » **jusqu'au 16 mai 2025**, le timbre postal faisant foi.

Marchés publics

Appel d'offres

Adjudicateur

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 32 421 96 60. E-mail: info@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura, Bénédicte Tisserand, Fbg des Capucins, 2800 Delémont

Objet et étendue du marché

Ce marché est un lot de portes, portes vitrées et parois vitrées fixes sur châssis bois massif. Avec exigences AEIA. Ampleur du marché: Pour résidence de personnes âgées à 92 lits.

Lieu d'exécution du mandat:

2350 Saignelégier/JU (Suisse)

Délai d'exécution: 2.6. - 30.9.2025

Durée du contrat: 5.6. - 31.12.2025

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45421100 – Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Conditions de participation

Pas de conditions

Délais

Disponibilité des documents d'appel d'offres:

17.4. - 12.5.2025

Déclaration d'intérêt jusqu'au: 16.5.2025

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 5.5.2025

Remise de l'offre: 16.5.2025 - 16h00

Offre valable jusqu'au: 16.9.2025

Ouverture des offres: 19.5.2025

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue(s) des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: simap.ch

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise:

Numérique via simap.ch - Remise physique

Adresser les offres comme suit: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse)

Plus d'informations

Accords internationaux: Oui

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Offres partielles autorisées? Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Autorisées

Sous-traitant: Pas autorisé

Participation multiple de sous-traitants: Pas autorisée

Voies de droit: Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de vingt jours à compter de sa publication. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Parc éolien de la Haute-Borne SA (ennova SA), Benjamin Couillaud, Hôtel de Ville, Place de la Liberté 1, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 79 511 38 55. E-mail: benjamin.couillaud@the-ecgroup.com

Service demandeur (adjudicateur): Parc éolien de la Haute-Borne SA (ennova SA), Hôtel de Ville, Place de la Liberté 1, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 79 752 33 01. E-mail: guillaume.favredt@ennova.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: GVH-BP Jura SA, Rue St-Maurice 30h, 2800 Delémont (Suisse)

Prix de l'offre retenue: 385005.00 CHF avec TVA de 8,1% en groupement avec les entreprises EcoEng SA et Fride Ricci Spécial SA

Nombre d'offres reçues: 2

Décision d'adjudication

Motifs de la décision d'adjudication: Proposition technique précise, qualitative, claire et formulant des remarques pertinentes. Références présentées pertinentes couvrant l'ensemble des thématiques devant être traitées dans le mandat. Evaluation de ces références renforcées par les appréciations des mandants unanimement positives. Adéquation de l'organisation proposée, et qualité des CV du personnel clé, également renforcé par les appréciations des mandants unanime positives.

Date de la décision d'adjudication: 11.4.2025

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, à l'adresse suivante Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du

Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa notification.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #6424-01

Date de publication: 14.11.2024

Organe de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Service

Objet et étendue du marché: Le présent marché de service concerne la réalisation des études de génie civil, de transport et de grutage du projet éolien de la Haute-Borne

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

71000000 – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Documents

Pas d'indication.

Divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

Décisions de l'assemblée d'agglomération du 10 avril 2025

Tractandum N° 8/2025

Le crédit d'investissement de 65468 CHF pour la réalisation de l'étude sur la révision de la conception directrice de l'énergie est accepté.

Tractandum N° 9/2025

Les comptes 2024 sont acceptés.

Tractandum N° 10/2025

Le budget 2025 est accepté.

Les documents sur la base desquels l'assemblée d'agglomération s'est prononcée peuvent être consultés dans les Secrétariats communaux.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 17 juin 2025

Assemblée d'agglomération.

JURA  **CH** **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

CEJEF

DIVISION COMMERCIALE



ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

Rue de l'Avenir 33 / Delémont

Tél. 032 420 77 00

secr.epc@jura.ch

Rue Thurmann 12 / Porrentruy

Tél. 032 420 36 70

secr.epc@jura.ch

Vous commencez votre apprentissage en août 2025
Séances d'inscription pour les formations suivantes:

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

**Mercredi 7 mai 2025, EPC de Porrentruy,
rue Thurmann 12, Salle T11**

ou

**Mercredi 14 mai 2025, EPC de Delémont,
rue de l'Avenir 33, Auditoire - Bâtiment A**

Pour les 2 dates: 14h: Commerce et MPEi / 16h: GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus ainsi que d'un numéro IBAN et de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

Au cours de ces séances, des informations vous seront communiquées au sujet de l'ordinateur portable à acquérir pour débiter votre formation.

L'affectation dans les classes et la fixation du lieu des cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle

- voie intégrée: EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans),
 - voie post CFC type économie et type services: EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC),
- s'inscrivent au plus tard jusqu'au 23 mai 2025.**

L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le vendredi 6 juin 2025 à Delémont.

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 23 mai 2025** en complétant le formulaire sur le site www.epc-jura.ch.